

Nous avons proposé—si le député d'Hamilton-Ouest en avait eu le temps, je suis certain qu'il l'aurait fait lui-même—qu'il y ait un organisme indépendant qui prendrait place à la table de négociation dans des cas semblables. Nous avons souvent recommandé auparavant l'établissement d'une commission des différends de la Fonction publique qui agirait dans l'intérêt public.

**M. Marchand (Langelier):** Nous en avons une.

**M. Drury:** Elle s'appelle la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

**M. Nielsen:** Elle n'est pas plus indépendante, du moins dans le sens où je l'entends, que ne l'est le ministre lui-même.

**M. Drury:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'espère que le député du Yukon retirera ses paroles à propos de moi et de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique et de son distingué président, parce qu'elles portent atteinte à sa réputation. J'espère qu'il se rétractera.

**L'Orateur suppléant (M. Boulanger):** Oui, il sera bientôt 11 heures et j'espère que le député du Yukon va essayer de s'expliquer.

**M. Nielsen:** Il s'agit d'un débat et je ne voulais nuire à la réputation de personne. En réalité, je voulais être juste

#### *Grève des sapeurs-pompiers*

envers le ministre et être impartial. Le ministre a déclaré qu'il s'efforce d'aborder le problème au niveau régional. Dans ce cas, pourquoi y a-t-il un si grand écart entre la rémunération des pompiers du ministère des Transports à Vancouver et celle des pompiers de la municipalité? Si je ne m'abuse, l'écart est de quelque \$3,000. S'il s'efforce sincèrement de régler la question au niveau régional, pourquoi y a-t-il un si grand écart?

Ma dernière observation—et j'ai trois secondes pour la faire—c'est que je me demande pourquoi le Conseil du Trésor a demandé l'injonction en sachant très bien qu'il doit entamer des procédures et invoquer des dommages irréparables pour pouvoir l'obtenir, et qu'il n'y donne pas suite parce que, s'il y a eu des dommages, comme il doit y en avoir, sans quoi le juge n'aurait pas accordé l'injonction, à quoi lui sert-il de l'obtenir si le Conseil du Trésor n'entendait pas y donner suite ni faire quelque effort pour la faire signifier?

**L'Orateur suppléant (M. Boulanger):** En conformité de l'article 26(13) du Règlement, j'estime que le débat est terminé et la motion est retirée d'office.

Comme il est 11 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 11 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)